



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 2425

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants sur le principe d'égalité concernant les pupilles de la nation qui réclament réparations morales et financières avec reconnaissance de la nation. Le Président de la République, pendant sa campagne présidentielle, s'était engagé auprès de l'ANPNOGD (Association nationale des pupilles de la nation, orphelins de guerre ou du devoir), à mettre un terme à « l'empilement des dispositifs » par un décret unique qui abrogerait et complèterait ceux de 2000 et 2004. Ce décret devant instituer une mesure de réparation pour tous les orphelins de guerre qui seraient en mesure d'établir la matérialité des faits. Aussi, il lui demande s'il peut lui indiquer les délais de mise en oeuvre de ce décret pour mettre fin à la discrimination qui continue de générer des inégalités entre les orphelins de guerre, alors que le père, la mère ou les deux parents sont morts pour la France.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, tient à préciser à l'honorable parlementaire que le Gouvernement réfléchit à la démarche qu'il adoptera et dont le rythme devra tenir compte des exigences budgétaires et financières du pays.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2425

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 août 2007, page 5093

Réponse publiée le : 11 septembre 2007, page 5543